PROTECTION SUISSE DES ANIMAUX PSA



Motion: Interdiction de sceller les trayons lors

des foires aux bestiaux (18.3990)

Motionnaire: Irène Kälin





MAMELLES SURCHARGÉES

TRAYONS SCELLÉS

Les spécialistes de la PSA ne cessent de constater depuis des années la même image - contraire à la protection des animaux - lors d'expositions de bestiaux, la dernière fois à l'Expo Bulle du 2.3.2019:

des pis débordants, douloureux, très sensibles et ayant fait l'objet de manipulations extrêmes consistant à les sceller pour les rendre complètement étanches.

La Protection Suisse des Animaux PSA exige: une interdiction formelle de sceller les trayons

→ L'utilisation de substances adhésives de toutes sortes pour sceller les trayons est expressément interdite!

Etant donné que lors des expositions, les vaches ne sont délibérément pas traites pendant de trop longues périodes, le lait accumulé dans la mamelle entraîne une forte pression douloureuse et un débit de lait élevé. Comme des pis écoulant du lait ne

sont pas souhaitables sur le ring, les éleveurs collent habituellement plusieurs fois les canaux des trayons avec du collodion (ou au moyen de produits adhésifs tels que des colles instantanées).

Information complémentaire à propos de la motion

Notre association ne rejette pas les foires aux bestiaux. Au contraire, elle est favorable à ces manifestations qui sont une vitrine importante de l'élevage indigène tout en favorisant l'échange entre l'agriculture et le reste de la population – aussi longtemps qu'elles sont exécutées de façon correcte et qu'elles ne portent pas atteinte au bien-être des animaux.

Hormis l'interdiction de sceller les trayons, la PSA demande instamment

Des intervalles contrôlés entre les traites de toutes les vaches participant à l'exposition, soit au maximum 12 heures.

A la ferme, les vaches seront traites régulièrement toutes les 12 heures. Pour les attributions de prix lors des expositions de bétail, les intervalles entre les traites sont prolongées à l'extrême (environ 18 – 24 heures, voire plus longtemps). La forte pression exercée sur la mamelle entraîne des risques et symptômes effrayants pour la santé: douleurs,

durcissement de la mamelle, augmentation du nombre de cellules, accroissement du débit de lait, inflammations, œdèmes de la mamelle et lésions des tissus. En conséquence, l'utilisation de médicaments est élevée. Anti-inflammatoires, antibiotiques et hormones sont à l'ordre du jour.

Argumentation des éleveurs aux pratiques extrêmes

Ces éleveurs prétendent: «Le scellement des trayons apporte des avantages au plan de l'hygiène et de la protection contre les infections,»

Nous disons: ce n'est pas vrai! Au contraire: tant que le lait peut s'écouler librement et que les normes d'hygiène sont respectées, il n'y a pas à s'attendre à des problèmes de santé de la mamelle dans les expositions de bestiaux!

Les éleveurs aux pratiques extrêmes allèguent encore: «La santé de la mamelle est contrôlée par des examens échographiques!»

Nous disons: ce n'est pas vrai! Peu importe le constat de l'examen échographique, les animaux font déjà l'objet de contraintes des heures auparavant et subissent des douleurs. Par ailleurs, les œdèmes ne peuvent être mesurés au plus tôt par échographie que 18 heures après la dernière traite. Cette méthode ne porte donc absolument rien sous l'angle du bien-être animal! D'autre part, seul un petit nombre des animaux est soumis à un examen échographique.

Pour de plus amples informations sur le sujet: www.protection-animaux.com/expositions_betail

Protection Suisse des Animaux PSA
Dornacherstrasse 101, Case postale, 4018 Bâle
tél. 061 365 99 99, fax 061 365 99 90
Compte postal 40-36677-6
psa@protection-animaux.com
www.protection-animaux.com

